

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°20-16

Crédits complémentaires 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 23 novembre 2020 à 19h en salle du Mont des Cerfs. Elle était composée de Mmes Rachel Gueissaz, Laurence Varela et de MM. Eric Jutzet, Stéphane Mermod, Claude Michaud et du rapporteur soussigné, en remplacement de M. Alain Bonnevaux, excusé. M. Jean-René Marguet était absent et excusé.

La Municipalité, représentée par MM. Cédric Roten, Sylvain Fasola, Olivier Guignard et Yvan Pahud était accompagnée par MM. Stéphane Champod, secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Lionel-Numa Pesenti, municipal, était excusé.

La commission tient avant tout à remercier les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et réponses données à toutes nos questions.

En préambule, il est important de souligner que les crédits complémentaires demandés cette année sont divisés en deux catégories : les crédits concernant l'exploitation « normale » de notre Commune (pour un montant de Frs. 19'200.-) et ceux découlant plus spécifiquement d'une augmentation des charges liée spécifiquement à la gestion du COVID-19, qui ne se représenteront pas les prochaines années (pour un montant de Frs. 106'700.-).

La commission a analysé avec soin les différents compléments demandés dans le présent préavis, qui ont appelé peu d'interventions.

170.3653 : *Subside promotion sportive – Ski-Club Sainte-Croix, déficit piste éclairée* : en 2018 déjà, le Conseil communal avait voté un crédit complémentaire de Frs. 4'000.- pour couvrir le déficit de la piste éclairée. Il avait alors été mentionné par la Municipalité que le téléski souffrait de la concurrence de l'opération « T'es Royé » et que les partenaires des remontées mécaniques de la région avaient établi une convention pour le futur, sous forme d'une participation de la Société des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura au budget d'exploitation du Ski-Club Sainte-Croix M. Yvan Pahud informe la commission que cette convention est discutée chaque année entre les sociétés. A la demande des membres présents, il apporte également les précisions suivantes hors commission : la saison dernière, le coefficient était de 0,5 par adulte, soit Frs. 7.- par soirée et de 0,6 par enfant, soit Frs. 10.- par soirée. Au vu de la mauvaise saison, cette rétribution est restée modeste. Dans le cadre de l'abonnement « T'es Royé » 2020-2021, des discussions seront menées entre les deux sociétés pour trouver une meilleure solution.

351.1.3141 *Entretien du bâtiment – Main courante extérieure endommagée* : cette rampe a été endommagée par la manœuvre d'un automobiliste, qui n'a pas été identifié. La somme des réparations est donc à charge de la Commune.

131 **COVID 19** : la situation présentée dans le préavis est celle arrêtée au 30 septembre 2020 et quelques frais supplémentaires seront sans doute engagés d'ici fin 2020.

131.3060 **Engagement d'un employé durée déterminée et 131.3080 Renforcement service conciergerie** : suite à la réouverture des écoles au mois de mai 2020, les mesures de désinfection des locaux ont nécessité l'engagement de personnel supplémentaire. La Municipalité a engagé la société Cristal Services qui a mis à disposition une personne (Frs. 22'200.-). Après discussion, la Municipalité a décidé d'engager directement cet employé, ancien apprenti à la Commune de Sainte-Croix, pour une durée déterminée par la Commune (Frs. 10'800.-), sans passer par la société de nettoyage externe.

131.3185 **Liaison informatique – télétravail** : ce montant couvre les frais relatifs à 35 postes de travail à distance.

131.3658 **Aide économique – abandon locations** : la Commune étant propriétaire d'appartements/locaux dans lesquels travaillent des petits indépendants, elle a décidé de prendre à sa charge les loyers de ces personnes durant le confinement.

Dans le cadre des discussions finales, la Commission a encore posée deux questions à la Municipalité :

- **Suite à la situation COVID-19, la Municipalité a-t-elle reçu des demandes de soutien de la part des sociétés sportives et culturelles locales ?** Une seule société s'est annoncée durant cette année 2020, mais la Municipalité s'attend à recevoir sans doute d'autres demandes dans le courant de l'année 2021, selon l'évolution de la situation. M. Sylvain Fasola souligne que la Municipalité attend de cette société diverses informations complémentaires permettant de vérifier la péjoration effective de sa situation financière en raison du COVID-19.
- **Le Canton a-t-il versé une aide financière concernant les structures d'accueil pour les enfants ?** La structure des Trolls n'a pas pu obtenir de RHT car les salaires des employés sont pris en charge par la Commune. Le Canton a toutefois versé une aide d'environ Frs. 95'000.- pour couvrir la perte du chiffre d'affaire. Il est à noter que la structure d'accueil est restée ouverte pendant toute la durée du confinement afin de pouvoir accueillir les enfants des personnes travaillant en milieu hospitalier, mais il y a eu très peu de prise en charge demandée durant cette période.

A l'issue des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis n°20-16, telles que présentées par la Municipalité.